Déclaration intersyndicale lors de la CAPD du 27 août 2009 SE-UNSA / SNUIPP-FSU / SUD-EDUCATION

Représentants syndicaux élus en CAPD, nous prenons note que vous avez mis à l'ordre du jour l'examen des retraits d'emploi de direction de Madame Huchard et Monsieur Cazals.

Ces retraits d'emploi sont des sanctions déguisées :

- Ce sont des sanctions injustifiées ;
- Ce sont des sanctions inéquitables, car révélatrices d'un traitement particulier visant nos deux collègues ;
- Dans un passé récent, l'administration n'a pas jugé bon de saisir la CAPD sur les questions de retraits d'emplois.

En conséquence, nous refusons aujourd'hui d'être associés à l'examen de ce point à l'ordre du jour de la CAPD.

Pour toutes ces raisons, les représentants élus des personnels s'opposent à toute prise de sanction à l'encontre de ces collègues.